

Avec le terrorisme, on cherche une aiguille dans une botte de foin

L'Echo - Didier Burg - 10 juillet 2016

De nationalité belge, Michèle Coninx est présidente d'Eurojust. Chargée de la lutte contre la criminalité organisée transfrontalière en Europe, l'institution européenne basée à La Haye coordonne les enquêtes judiciaires au niveau de l'Union. À côté de la menace terroriste, la cybercriminalité et l'immigration clandestine forment le "top trois" des priorités d'Eurojust

Quel rôle concret a joué Eurojust dans les enquêtes ayant donné lieu aux arrestations retentissantes suite aux attentats de Bruxelles et Paris?

Nous avons effectivement joué un rôle opérationnel, notamment en accélérant les demandes d'entraides judiciaires (NDLR: anciennement appelées "commissions rogatoires internationales") afin de répondre à l'urgence des besoins de l'enquête.

Comment Eurojust contribue-t-il à protéger l'Europe de la menace terroriste en provenance de l'islam radical?

Les premiers moyens mis en commun remontent à 2005, un an après les attentats de Madrid et la découverte de réseaux de recruteurs en Belgique et en France. Depuis cette prise de conscience, la coordination anti-terroriste européenne n'a cessé de se renforcer. Ainsi, il existe une obligation pour chaque État membre de transmettre à Eurojust leurs informations en matière de terrorisme. De plus, tous les pays doivent désigner un magistrat anti-terroriste devant assurer un lien avec Eurojust. Nos informations englobent les enquêtes en cours, les commissions rogatoires émises contre des terroristes mais aussi les mandats d'arrêt, les procédures pénales en instance ou les condamnations de ces personnes.

Un outil d'analyse des condamnations en matière de terrorisme, le "Terrorism Convictions Monitor" initié par Eurojust et en place depuis 2008, permet l'échange de bonnes pratiques et d'expérience sur ces dossiers entre tous les magistrats des États membres. À cela s'ajoutent de nombreuses réunions au sein d'Eurojust rassemblant les spécialistes de la lutte anti-terrorisme. L'objectif est de cerner l'envergure de cette menace.

Justement, à combien estimez-vous le nombre de terroristes potentiels revenus de Syrie ou d'Irak ou de sympathisants de l'Etat islamique susceptibles de passer à l'acte?

La problématique de ces "combattants" est apparue en 2012, lors d'une de nos réunions de coordination avec tous les procureurs anti-terroristes. Le procureur belge nous avait demandé de vérifier s'il y avait d'autres pays confrontés à ce problème de jeunes qui partent vers la Syrie et qui reviennent radicalisés, avec ou sans intention terroriste. Après vérification par Eurojust, il s'est avéré que cinq autres pays de l'Union européenne faisaient face aux mêmes problèmes.

Depuis 2013, le nombre de pays de l'Union européenne concernés par la problématique n'a cessé d'augmenter. Depuis lors, Eurojust en a fait une absolue priorité tant au niveau opérationnel qu'au niveau stratégique. Selon les estimations, ces combattants potentiels seraient aujourd'hui au nombre de 5.000 dans l'Union européenne et de plus de 20.000 dans le monde.

En matière de terrorisme, on cherche une aiguille dans une botte de foin. Il s'agit d'une lutte asymétrique face à une nébuleuse comprenant des "loups solitaires", des djihadistes revenus de combats en Syrie ou en Irak et des personnes endoctrinées sur internet qui se radicalisent sans voyager.

Face à cette mouvance terroriste internationale, de quels moyens élargis dispose Eurojust?

L'état des lieux montre que les pays n'ont pas les moyens de suivre chacune de ces personnes. De plus, il est clair que les enquêtes doivent désormais aussi porter sur les ressources financières du terrorisme et le trafic d'armes. La coopération internationale s'impose non seulement au sein de l'Union européenne mais aussi entre l'Union européenne et les autres régions. D'où l'importance de nos accords de coopération judiciaire et la présence à Eurojust des magistrats de liaison pour les États-Unis, la Norvège et la Suisse.

Mais une accélération de la coopération judiciaire avec la Turquie, les Balkans, les pays d'Afrique du Nord et du Moyen Orient est plus que nécessaire. D'ailleurs, au niveau international, la résolution 2178 de l'ONU, appelée " Foreign Terrorist Fighters", vise à cerner les déplacements de ces personnes.

Eurojust a donc une mission dépassant le cadre des 27?

Tout à fait. Les accords de coopération judiciaire en place avec les pays tiers montrent d'ailleurs leur efficacité. À propos de l'attentat en Norvège commis par Anders Breivik, Eurojust a été amenée à demander la collaboration en urgence du FBI afin d'auditionner un témoin américain. Les choses se sont faites très vite grâce à la présence permanente à Eurojust des magistrats de liaison norvégien et américain.

Un autre exemple concerne le crash du vol [MH17](#) de la Malaysian Airlines en juillet 2014 ayant fait près de 200 victimes. Eurojust a alors assuré la coopération judiciaire entre quatre pays, dont l'Ukraine et l'Australie. Une équipe de magistrats commune à ces pays mène cette enquête sensible toujours en cours. Elle est destinée à rendre justice aux proches des victimes et pourrait optimiser la désignation des coupables.

La lutte contre la cybercriminalité amenée à se répandre est-elle aussi un enjeu pour Eurojust?

Il s'agit en effet d'une criminalité dépassant les frontières. Dans ce cadre, la coopération avec les États-Unis où sont basées des entreprises comme Google, WhatsApp ou Facebook, est primordiale.

En février dernier, un réseau opérant dans huit pays européens a ainsi été démantelé. Il s'agissait de vol de données bancaires, de pratiques frauduleuses sur internet et de blanchiment d'argent sale. L'argent volé sur des comptes bancaires était d'abord transféré vers celui de "mules" avant d'être transmis ensuite aux criminels proprement dits. Plus de septante banques ont coopéré à notre enquête. Au total, 700 individus ayant le rôle de "mule" ont été identifiés ainsi que 81 personnes arrêtées.

L'immigration clandestine est-elle aussi une situation préoccupante pour la justice européenne?

À côté du terrorisme et de la cybercriminalité, l'immigration clandestine fait en effet partie du trio de tête des priorités d'Eurojust, notamment du fait que cette question concerne quasiment l'ensemble des États membres de l'Union européenne. Les réunions de coordination tenues à Eurojust entre les procureurs qui luttent contre cette forme de criminalité ont été multipliées par deux l'année dernière.

Un exemple concret de cette lutte a été fourni en août 2015 avec le démantèlement d'un groupe de passeurs suite à la découverte en Autriche de 71 migrants décédés, cachés dans un camion. Dans le cadre de réunions d'urgence au sein d'Europol et d'Eurojust, il n'a fallu que quelques semaines pour rassembler les éléments de ce dossier impliquant des activités de criminels dans quatre pays européens: camion retrouvé en Autriche, acheminement des clandestins en Allemagne, nationalité bulgare du chauffeur, origine hongroise des têtes pensantes du réseau.

Les échanges d'informations ont alors montré que ce réseau d'immigration clandestine n'en était pas à son premier coup. À partir de là, une analyse minutieuse des procédures en cours, a permis son démantèlement.

Selon vous, quelle est l'avancée la plus marquante de la justice européenne de ces dernières années?

Jusqu'en 2001, la coopération judiciaire en Europe reposait sur un système d'entraide entre les États membres. L'entraide judiciaire prenait la forme de ces fameuses commissions rogatoires internationales. L'adoption du principe de reconnaissance mutuelle des systèmes juridiques a fait évoluer la situation.

L'exemple le plus frappant concerne les procédures d'extradition entre les États membres qui duraient en moyenne un an, et aujourd'hui remplacées par le mandat d'arrêt européen.

Dans le cadre des attentats du RER de Paris en 1995, il a fallu dix ans avant qu'une extradition se produise du Royaume-Uni vers la France. Après les attentats de Londres en 2005, un mandat d'arrêt européen a permis en dix jours, le transfert d'un suspect d'Italie vers le Royaume-Uni.

La mise en place d'équipes communes d'enquête participe à cette efficacité. Dans ce cadre, des réunions entre les magistrats des différents pays font le point de l'avancement des enquêtes en cours et permettent d'échanger sans formalité des informations policières et judiciaires ayant valeur de preuve. Ces équipes communes d'enquête élaborent ensuite une stratégie d'attaque coordonnée. C'est ce qui s'est passé suite aux attaques terroristes de Bruxelles et Paris et ce qui a accéléré la série d'arrestations